

Fiche n° 3

Demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique

Description des missions reconnues prioritaires pour la Nation (cf. annexe 2)
(une fiche par type de mission)

N.B : pour les missions réalisées à l'étranger, seule la fiche 3 bis doit être complétée

a) Fiche de mission

→ Intitulé de la mission

Utiliser des événements majeurs pour favoriser la découverte et l'initiation de la pratique de l'escrime auprès des publics défavorisés

→ Thème (choisir un seul thème)

- | | |
|--|--|
| ☐ Solidarité (1) | ☐ Environnement (6) |
| ☐ Santé (2) | ☐ Mémoire et citoyenneté (7) |
| ☐ Education pour tous (3) | ☐ Développement international et action humanitaire (8) |
| ☐ Culture et loisirs (4) | ☐ Intervention d'urgence (9) |
| ☒ Sport (5) | |

→ Description détaillée de ou des activités confiées au(x) volontaires(s) dans le cadre de la mission : objectifs et activités à mener, rôle du/des volontaire(s)

Le jeune volontaire aura pour mission de faire découvrir l'escrime en support de son ou ses tuteurs dans le fonctionnement de la fédération. Les actions du volontaire contribueront à faciliter l'accès à la pratique des publics spécifiques.

Le volontaire soutiendra les cadres techniques lors de stages, de manifestations (handi-escrime, sport adapté, personnes âgées, cancer du sein) mais également, il assistera à des formations d'enseignants pour découvrir avec le cadre responsable, la pédagogie.

Il soutiendra et assistera le service communication dans des actions en lien avec la mission qui lui sera dévolue.

Les missions de service civique de la FFE se déclinent ainsi en 4 axes :

- 1 L'escrime : sport santé bien être
 - 2 L'escrime et la pratique féminine
 - 3 L'escrime et les personnes en situation de handicap
 - 4 L'escrime les grands événements et la communication
-

L'objectif visé : utiliser les grands événements pour faire découvrir l'escrime à tous les publics.

La mission du volontaire consistera à rencontrer des associations de quartiers, des foyers, des MJC et de les inciter à venir. Il participera à la mise en place d'animations au salon de l'étudiant, au salon des Maires de France mais également en participant à des actions de réinsertion par le sport comme le challenge Michelet. Le volontaire participera avec son tuteur aux réunions de rétro planning.

Il participera à la constitution d'une équipe susceptible d'intervenir, d'informer et d'accueillir.

Il participera à la création d'un outil de suivi d'évaluation pour mesurer l'efficacité du projet.

Il participera à la diffusion et à la communication des actions réalisées et fera un retour aux associations.

Il participera à la logistique et à la réglementation de mise en place d'un événementiel.

Il aidera à la recherche de partenaires susceptibles de porter l'action

Il utilisera cet évènementiel pour promouvoir l'activité en participant à des ateliers de démonstration. Il travaillera en collaboration et en réseau avec les différents volontaires et tuteurs des autres structures conduisant à ce même type de mission. Pour cela les chefs de projets et les tuteurs mettront en place des temps d'échange entre les différents volontaires dans une perspective de mutualisation.

→ En quoi cette mission est-elle complémentaire des activités confiées aux bénévoles et aux salariés de la structure ?

La mission qui est confiée au jeune volontaire est complémentaire à celle des élus salariés et cadres techniques et lui permet d'être en contact avec le public. Elle permet de lui donner une vision élargie du monde professionnel et bénévole. En diversifiant son accompagnement sur différentes missions, cela contribue à lui ouvrir sa vision de ce nouveau monde. Il participe à l'organisation des tâches et à la logistique et à la connaissance du maillage territorial.

→ Lieu(x) d'intervention(s)

☐ Commune(s) :

☐ Département (s) :

☐ Région(s) :

☐ Collectivité d'outre-mer :

☒ France entière

→ Nombre indicatif de volontaires susceptibles d'être accueillis par votre organisme pour cette mission : 60

Fiche n° 3

Demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique

Description des missions reconnues prioritaires pour la Nation
(une fiche par type de mission)

b) Moyens humains et matériels mobilisés pour la réalisation de la mission

Cette partie est destinée à apprécier la capacité des organismes à assurer la prise en charge des personnes volontaires, notamment au regard des modalités d'accueil et d'exercice de leurs fonctions. Dans le cas d'un agrément collectif, les associations membres doivent indiquer à la fédération ou l'union les moyens humains et matériels mobilisés.

→ Moyens affectés à la mission (humains et matériels)

Moyens humains :

- Les conseillers techniques et sportifs et relais de la FFE,
- Un élu du Bureau fédéral, des clubs, comités départementaux et ligues concernées
- Les salariés de la Fédération (Service communication-presse, la formation, les grands événements), des clubs, comités départementaux et ligues concernées.

Moyens matériels :

- Matériel spécifique nécessaire pour une découverte de la pratique
- Un bureau et outils informatiques

→ L'organisme d'accueil prévoit-il d'accueillir des jeunes de 16 à 18 ans ?

☐ Oui

☒ Non

→ Si oui, quels moyens sont prévus pour accompagner ces volontaires mineurs ?

→ Modalités de la phase de préparation à la mission

Identification du tuteur (formation et définition des actions et du rôle du jeune volontaire.

Rencontre entre les élus du Bureau fédéral et les techniciens, les techniciens, les salariés.

Découverte de l'environnement et définition des actions à accompagner avec les différentes personnes.

Présentation du bénévole dans toutes les actions auxquelles il participe.

Etablissement en commun du planning et des modules de formation proposés.

Rencontre lors de moments institutionnels (Assemblée générale, comités, animation, manifestations) avec les élus, le monde fédéral et tout l'associatif.